

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 25 (1889)

Heft: 19

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITE — PATRIE

LAUSANNE

XXVe Année.



1^{er} OCTOBRE 1889.

N^o 19.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : Le XI^{me} congrès des instituteurs de la Suisse romande. — Education morale. — Anthropologie. — Questions d'histoire. — Chronique suisse. — Exposition suisse à Paris. — Cours fröbelien de Neuchâtel. — La réforme orthographique. — Correspondance jurassienne. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Questions d'examens : Comptabilité. — Enseignement des sciences.

**LE XI^e CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS
DE LA SUISSE ROMANDE
à Lausanne les 14, 15 et 16 juillet¹.**

TROISIÈME ET DERNIÈRE JOURNÉE

A 8 heures et demie du matin, les sections cantonales se réunissent dans les locaux qui leur ont été assignés à l'école de St-Roch pour arrêter le choix des membres du futur Comité central.

A 10 heures, l'assemblée générale s'ouvre, dans le temple de St-François, par l'exécution d'un chœur interprété par le même groupe de chanteurs que le jour précédent.

Les rapports sur la marche de la société, sur la marche du journal, sur la situation financière, sont lus par MM. L. Roux, président, le Dr A. Daguet, rédacteur en chef et Beausire, gérant.

M. Hermenjat, au nom de la Commission de vérification des comptes propose l'adoption de ceux-ci.

Ces divers rapports sont approuvés sans discussion.

Ensuite des propositions faites par les sections, le nouveau Comité central est composé des délégués suivants :

¹ Voir les numéros des 1^{er} août et 1^{er} septembre.

a) SECTION GENEVOISE : MM. *Charrey*, régent à Carouge et *Thorens*, régent à Lancy.

b) SECTION NEUCHATELOISE : MM. *Villommet*, instituteur à Neuchâtel et *Latour*, inspecteur scolaire à la Chaux-de-Fonds.

c) SECTION JURASSIENNE : MM. *Mercerat*, directeur des écoles à Sonvillier et *Breuleux*, directeur de l'Ecole normale de Porrrentruy.

d) SECTION VAUDOISE : MM. *L. Roux*, directeur des écoles, à Lausanne ; *Colomb*, instituteur, à Aigle ; *Trolliet*, secrétaire de la Direction des écoles, à Lausanne ; *Hermenjat*, directeur de l'Ecole d'application, à Lausanne ; *Gagnaux*, contrôleur des écoles, à Lausanne ; *Beausire*, secrétaire au département de l'Instruction publique, à Lausanne ; *Gaillard*, instituteur à Aubonne ; *Coderay*, instituteur à Corsier, et *Nicollier*, instituteur à Champsagne.

Sur la proposition de M. *Pauchard*, régent à La Plaine (Genève) et à défaut d'une présentation de section, M. *P. Ducotterd*, professeur, à Fribourg, continuera à représenter les instituteurs fribourgeois.

La section neuchâteloise, par l'organe de M. *Latour*, déclare qu'elle accepte pour la prochaine période, la direction de la société, mais en se réservant le choix du siège du Comité directeur et du prochain congrès. Cette déclaration est accueillie avec une satisfaction unanime.

L'assemblée discute ensuite le projet de statuts présenté par le Comité central.

Une discussion assez vive s'élève sur les points suivants : obligation de faire partie d'une section cantonale pour être membre actif de la société romande, — conditions de représentation au Comité central, — rédaction du journal. Cependant le projet n'est modifié par l'assemblée qu'en ce qui concerne les délégués au Comité central qui seront nommés à raison d'un délégué pour cent sociétaires ; chaque canton ayant d'ailleurs droit à un délégué au moins.¹

M. *Bruttin*, délégué du Valais au Comité central, empêché d'assister au Congrès demande, par lettre, que la résolution suivante soit soumise à l'approbation de l'assemblée :

» Le Congrès des instituteurs de la Suisse romande réuni à
» Lausanne s'associe aux pétitions adressées à l'Académie fran-
» çaise en vue d'obtenir d'elle la simplification de l'orthographe.
» Il propose le programme présenté en 1884 et charge son Comité
» de faire les démarches nécessaires pour que ce vœu parvienne
» à son adresse. » Cette résolution est votée par l'assemblée una-
» nime.

¹ Les statuts approuvés par l'assemblée entreront en vigueur le 1^{er} janvier 1890. Ils seront portés à la connaissance des sociétaires par le compte rendu du Congrès qui est sous presse pour paraître prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, le président de la société déclare clos les débats du XI^e congrès et donne rendez-vous aux assistants à la cantine de Beaulieu où les attend un dîner bien mérité.

LE BANQUET.

Les rangs se sont éclaircis. Beaucoup de sociétaires s'apprêtent à rentrer dans leurs foyers ; beaucoup aussi font une dernière visite à l'exposition de dessin si riche en renseignements de toute nature.

Cependant plus de trois cents personnes font honneur au banquet de M. Cottier qui tient décidément à laisser à tous le souvenir d'un restaurateur hors ligne.

Les vins d'honneur sont libéralement distribués.

Sous la direction de M. Trolliet, secrétaire de la Direction des écoles de Lausanne, la série des toasts commence par un magnifique discours de M. le pasteur Paschoud, à Prilly, qui, dans un langage sympathique autant qu'élevé, parle de la patrie rendue plus grande et plus forte par l'éducation et l'instruction populaire.

M. Colombi apporte les salutations patriotiques des amis du Tessin dont il est le délégué.

M. Secretan, directeur de l'Asile des aveugles, présente à la tribune un bambin qui paraît plus surpris que charmé du rôle éminent qu'on lui fait jouer.

M. le conseiller d'Etat Ruffy, chef du département de l'Instruction publique, proclame la nécessité de l'entente et de l'union de tous les membres du corps enseignant, à quelque degré qu'ils appartiennent.

M. Emile Pelet, instituteur à Lausanne, remercie la population lausannoise pour la sympathie généreuse qu'elle a témoigné au Comité d'organisation auquel elle a largement offert son appui matériel.

Enfin, M. Dénéréaz, le sympathique professeur de chant des écoles normales, déclame deux charmantes compositions en patois dont il est l'auteur et qui obtiennent un vif succès.

Conformément au programme, l'assistance se rend ensuite à l'école de St-Roch où quelques classes primaires de filles et de garçons, sous l'habile direction de M. Fatio, maître spécial de gymnastique, exécutent des exercices variés qui provoquent l'admiration de tous et sont salués par des applaudissements chaleureux.

La journée se termine par une soirée des mieux réussies. La cantine est bondée, malgré la perception d'une légère finance d'entrée pour les non-participants au Congrès. L'Union instrumentale, la société des Amis gymnastes et l'Union chorale se font vivement applaudir pour leurs productions.

Ainsi se termine ces belles journées qui, nous l'espérons, laisseront à tous des souvenirs durables.

F. ROULIN.

De l'éducation morale au sein de la famille.

Nous empruntons les pages suivantes à un discours prononcé par le savant professeur suisse Henri Gelzer (dont nous annoncions la mort dans notre dernier numéro) qui s'est beaucoup occupé d'*éducation* tout en vouant une grande partie de son temps aux travaux historiques et aux questions de politique internationale.

Outre les soins donnés à son existence physique, l'éducation de l'enfant comprend deux choses essentielles : la culture du caractère et le développement de l'esprit.

La première commence déjà, avec les premières manifestations de la volonté et de la conscience enfantines ; elle est l'œuvre de la mère et son occupation la plus sacrée. Le développement intellectuel se fait plus tard et doit être la mission du père. Mais il va sans dire, que, dans un intérieur de famille normal, ces deux éducations, la maternelle et la paternelle, doivent se prêter un mutuel appui et se faire en commun.

Mais comme la nature a, dès le début, confié l'enfant à la sollicitude de la mère, c'est de la mère qu'on peut dire que l'âme enfantine reçoit sa principale nourriture morale et intellectuelle. C'est elle qui y dépose les germes de l'amour du bien et les impressions dont dépend le bonheur de la vie de l'homme futur.

C'est la religion qui fait le fond et comme le principal de cette culture première que nous appelons l'éducation du caractère.

Le père, lui, a d'autres soins ; il ne voit ses enfants que par moments et comme pour se réjouir à leur vue ; il n'est pas toujours avec eux comme la mère.

Aussi quelle différence de situation pour l'enfant qui perd sa mère ou son père ! Quel abandon pour l'orphelin ou l'orpheline qui a perdu la première. Qui enseignera à prier à l'enfant privé de la sollicitude maternelle, qui lui racontera ces histoires qui ont tant de charme pour l'enfance ? Sans doute les agitations de la vie et les impressions du milieu dans lequel l'enfant aura à se mouvoir altéreront ou affaibliront les impressions premières, mais ne les détruiront jamais complètement, car elles sont indélébiles. Que de fois la parole d'une mère a arrêté une mauvaise pensée ou une mauvaise action ?

Mais combien il est à désirer que, par excès de zèle ou par ignorance, la mère ne croie pas devoir user de contrainte dans ce qui touche au sentiment religieux et ne veuille pas imposer par des menaces et des châtiments ce qui doit venir du libre élan de l'âme. Les tristes fruits de cette tyrannie ne tarderont pas à se montrer par le dégoût inexprimable de l'enfant pour tout ce qu'on a voulu lui inculquer de cette manière. A. DAGUET.

ANTHROPOLOGIE

L'origine simienne ¹

Au congrès des anthropologistes tenu à Vienne du 5 au 10 août, le professeur Virchow, parlant de l'évolution darwinienne s'est exprimé en ces termes :

« Lorsque nous étions, il y a 20 ans, assemblés à Innsbruck, la théorie darwinienne célébrait son premier triomphe et mon ami Karl Vogt se faisait le vaillant champion de cette idée. Mais nous avons vainement cherché les intermédiaires qui auraient mis en relation l'homme avec le singe. L'homme primitif, le *proanthropos* n'est pas trouvé encore. On peut se figurer en rêve l'existence de cet être ; mais la réalité le fait évanouir. Nous ne sommes pas seulement en état de construire la descendance des diverses races humaines. En ce moment, nous pouvons dire que parmi les hommes des temps anciens, il ne s'en est pas trouvé qui soient plus rapprochés du singe que nous !...

« Toutes les races existantes sont humaines ; on n'en a point trouvé qu'on puisse qualifier de simiennes ou pouvant servir d'intermédiaires entre le singe et l'homme. En ce qui concerne les *habitations lacustres*, la compagnie des crânes a pour résultat de prouver qu'ils appartiennent tous au type actuel. L'homme primitif était-il noir ou blanc ? Je n'en sais rien.

« Il y a 20 ans les représentants de notre science prétendaient en savoir plus qu'ils n'en savaient réellement. Aujourd'hui nous savons ce que nous savons. Nous ne recourons plus aux hypothèses. Nous n'en sommes plus à errer ça et là dans la crainte continue de voir rejeter alors tout ce que nous pensions savoir.

A. D.

Questions d'histoire générale et nationale.

I. Le nom de *canton* donné aux Etats confédérés est d'origine française. Comment a-t-il été introduit dans le Droit public de la Suisse ?

II. Le drapeau *rouge* est-il le drapeau de la Révolution française, comme le disait récemment un journal de la Suisse romande ?

III. Quelles sont les femmes de la Suisse qui ont mérité une place dans l'histoire de la pédagogie ?

IV. Le pape Nicolas, le fondateur de la Vaticane et sous lequel a commencé à Rome la Renaissance, mériterait-il mieux que Léon X le beau nom de *Père des Lettres*, comme le dit le savant archéologue de Rossi ?

CHRONIQUE SUISSE

L'Ecole normale de Hofwyl, près de Berne, va être dotée d'une Ecole d'application qu'on continue à nommer une *Ecole modèle*. Précédemment les élèves-maîtres faisaient leur apprentissage à l'école communale de Munchenbuchsee. Mais on trouve cet état de choses insuffisant. Au lieu des 4 classes de l'école communale, il n'y aura qu'une classe réunissant les divers degrés. Ailleurs, on a cru, au contraire, bien faire en supprimant les écoles annexes.

M. le professeur Zeerleder a été nommé recteur de l'Université cantonale.

¹ *Simienne* vient du latin *simia* qui signifie singe.

— La Société pédagogique de SOLEURE s'est assemblée le 3 août, dans la salle du Grand Conseil, sous la présidence du président de tribunal, Jules Stämpfli. 150 membres étaient présents. Mais l'assistance ne se composait presque que d'instituteurs. Les personnes étrangères au corps enseignant se désintéressent de plus en plus des questions scolaires. Au lieu des comptes rendus superficiels et agrémentés de traits plus ou moins spirituels, le rapporteur actuel a traité sérieusement son sujet, c'est-à-dire *l'activité des sections*. La Société compte 276 membres.

M. le professeur Enz a parlé de la *Terre électrique* d'après les découvertes récentes. Le Directeur de l'instruction publique, M. le conseiller d'Etat Münzinger a entretenu l'assistance du projet de loi en discussion, c'est-à-dire la Caisse de secours pour les instituteurs âgés, leurs veuves et leurs orphelins. Mais le chef de l'instruction publique, après avoir soumis le projet en question à des experts, en a déconseillé l'acceptation comme moins avantageuse que l'affiliation à une société suisse d'assurance. On donne, par parenthèse, comme remplissant toutes les conditions désirées, la *Caisse suisse et de décès* de Bâle, fondée par la Société d'utilité publique de cette ville. Mais comme la question méritait une étude spéciale, on l'a renvoyée à l'année prochaine où le *Leher Verein* tiendra ses assises. Là aussi sera discutée la question posée par M. Gunzinger directeur de l'Ecole normale, relativement aux enfants faibles d'esprit.

— Le Technicum de Winterthour a formé cette année 29 constructeurs de machines, 5 chimistes, 5 constructeurs de bâtiments, 8 électriciens, 6 géomètres et 1 artiste, total 48 travailleurs pourvus du diplôme requis.

Pendant qu'à la Chaux-de-Fonds, on maintient le corps des cadets et qu'ils ont pris part à la fête d'Aarau, à Neuchâtel on les supprime pour les transformer en gymnastes militaires. Cependant, à la fête des officiers à Berne M. le colonel Walther a fait une proposition tendant non à la suppression des exercices gymnastiques mais simplement à leur extension aux exercices militaires. Et la proposition de M. Walther a reçu l'assentiment de l'assemblée. Le Conseil fédéral sera même prié de prendre l'affaire en mains.

— Le gouvernement de LUCERNE a voté 10 000 francs pour divers établissements et cours agricoles.

— M. Simon de Ragatz a eu la généreuse idée de donner à chacun des instituteurs de cette localité, un billet de chemin de fer pour Milan (aller et retour) et y a joint la somme de 50 francs avec la prescription suivante : « Pour l'extension des connaissances géographiques. »

— Ces derniers mois ont été funestes à la classe enseignante dans la Suisse allemande ; la *Schweizerische Lehrerzeitung* annonce entre autres la mort de Morys recteur de l'école de district à Waldenbourg, de l'inspecteur d'école Heingartner à Fislisbach, et du directeur de musique Käslin, à Aarau même.

A. D.

Exposition suisse à Paris.

Dans un article consacré à l'Exposition suisse à Paris, l'*Echo de la Semaine*, la feuille hebdomadaire que publie Victor Tissot, on lit l'alinéa suivant :

« Nous avons parlé de Pestalozzi et du beau buste de M. Capt. Deux autres bienfaiteurs de l'enfance, Fellenberg et le Père Girard, ont aussi leur

buste dans l'Exposition suisse ; leur grave physionomie domine la salle où se trouvent alignés les bibliothèques et le matériel scolaire, ainsi que les travaux de ces écoles primaires dont ils furent les zélés fondateurs. Voici encore l'effigie de Thomas Plater, le savant helléniste du X^e siècle, qui professa à l'université de Bâle. Des photographies, des gravures reproduisent les traits d'autres initiateurs de l'enseignement. On voit que les Suisses ne sont pas des ingrats. *Ce ne sont pas eux qui dresseront des bronzes à des chefs de partis* ; les bronzes de leurs places publiques ont droit au respect de tous ; les gloires qu'ils célèbrent sont des gloires sociales et humanitaires. »

Nous remercions M. Henri Flamans de ces excellentes paroles à l'adresse de la Suisse. Nous les méritons, je crois, jusqu'à un certain point. Mais pour juger de la mesure du degré de notre gratitude envers nos bienfaiteurs et nos hommes d'élite, il faut étudier leurs vies, et non seulement regarder aux monuments posthumes que leur ont érigés leurs admirateurs.

A. DAGUET.

Le cours fröbelien de Neuchâtel.

Réflexions d'une institutrice à la fin du cours.

Nous approchons à grands pas de la clôture du cours fröbelien et c'est tout à la fois avec regret et avec joie que nous voyons arriver ce moment. Avec regret car nous aurions voulu prolonger cette belle période pendant laquelle nous nous sommes retrouvées, rajeunies, pour ainsi dire, au contact d'un enseignement modèle, et cependant la joie nous saisit à la perspective de mettre bientôt en pratique dans nos propres écoles ce qui nous a été exposé et les idées que cet enseignement a fait naître en nous. Quelles qu'aient été nos appréhensions au début de notre cours au sujet des résultats que nous pourrions obtenir dans les études si importantes de la lecture, du calcul et de l'écriture, les voici maintenant complètement dissipées, car nous sommes rassurées sur le nombre des leçons à donner pendant une semaine pour chacune de ces branches, et nous voyons qu'il ne dépendra que de nous d'obtenir tout autant qu'auparavant. Je m'attends même à mieux, car l'esprit de l'enfant préparé par l'enseignement maternel saisira plus promptement ce qu'on lui enseignera ; les petites mains, habituées dès longtemps au maniement des bâtonnets, du poinçon, du crayon doux, ne trouveront pas de si grandes difficultés à maîtriser la plume et nous avons pu nous convaincre que les longues colonnes de chiffres à additionner, les froides leçons de calcul mental apparaissent sous des couleurs toutes différentes lorsqu'elles sont glissées adroïtement dans chacune des autres leçons. Quant à la lecture, notre grand sujet de soucis, nous pourrons l'enseigner tous les jours, comme par le passé, et non point une fois par semaine seulement, de sorte que, pourvu que Dieu nous accorde la force, maintienne notre courage et bénisse nos travaux, nous ne redoutons dorénavant plus rien et nous avancerons comme d'intrépides soldats pour combattre les préjugés, la routine et l'ignorance.

A.

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

La Réforme de l'orthographe.

Genève, le 3 septembre 1889.

Monsieur le rédacteur,

L'*Educateur* a publié, dans son numéro du 15 août, une lettre de Genève, dont les dernières lignes semblent me viser personnellement. S'il en est ainsi, je vous demande la permission de faire observer à votre correspondant que ses insinuations tombent complètement à faux. Rien ne l'autorise à dire que je me suis affublé des plumes du paon, ou que j'ai cherché à laisser croire au grand public que c'est moi qui ai pris l'initiative dans la question de la réforme orthographique. Vraiment, il faut être bien naïf, ou bien impertinent, pour revendiquer l'honneur de l'initiative dans un débat qui, de Tory à Darmesteter, a passionné une foule de grammairiens et de pédagogues. D'ailleurs, si j'ai pris part à la croisade organisée par MM. Passy et L. Havet, c'est sur l'invitation expresse de l'un des deux promoteurs, et, jusqu'à présent, mon rôle s'est modestement borné à répandre dans la Suisse Romande une pétition presque identique à celle qu'a lancé le comité de Paris. Je n'ai fait de ces circonstances un mystère à personne ; il n'y a donc là rien qui ait pu effaroucher la susceptibilité la plus ombrageuse.

Je me serais abstenu de réfuter les accusations de M. F., si je n'avais craint qu'elles ne prévinssent les lecteurs de l'*Educateur* contre un mouvement auquel il est désirable que tous s'associent sans arrière-pensée. M. le professeur Raoux, au nom de la société néographique, fera prochainement parvenir à tous les instituteurs romands la *pétition à MM. les membres de l'Académie française*. Puisse-t-elle se couvrir de leurs signatures ! Il est vrai qu'une requête analogue vient d'être adressée à l'Institut de France par le comité genevois de la Société Pédagogique, mais cette démarche collective n'exclut point, je pense, l'adhésion personnelle des éducateurs de l'enfance. Sur l'urgente nécessité de simplifier l'orthographe, il n'y a aujourd'hui qu'une voix dans le corps enseignant à tous ses degrés. Unissons donc nos efforts, plutôt que de nous suspecter les uns les autres ; c'est à cette condition seulement que nous obtiendrons gain de cause.

Je vous prie, Monsieur le Rédacteur, de vouloir bien insérer cette lettre dans votre prochain numéro, et d'agrérer, avec remerciements anticipés, l'assurance de ma parfaite considération.

PAUL OLTRAMARE.

Nous ignorons si l'allusion de M. F. est arrivée à son adresse et laissons à notre correspondant le soin d'en informer nos lecteurs et M. Oltramare en particulier.

En attendant, nous publions ci-après la pétition que le Comité parisien a décidé d'adresser à l'Académie française.

Le Comité de la société suisse, dont M. le professeur Raoux est le fondateur et le président, répandra prochainement cette pétition qui, nous l'espérons, va se couvrir de très nombreuses signatures.

F. R.

Pétition à MM. les Membres de l'Académie française en vue d'une simplification de l'orthographe.

MESSIEURS,

L'Académie française gouverne l'orthographe de notre langue. Sans que ses arrêts aient de sanction, ils servent de règle commune aux imprimeurs. C'est donc à l'Académie que doit s'adresser une pétition ayant pour objet une simplification de l'orthographe.

Pour y faire droit, d'ailleurs, l'Académie n'a qu'à continuer son œuvre. La simplification, elle l'a poursuivie continûment depuis l'origine. Il y a peu d'années, elle supprimait encore des signes inutiles, le trait d'union de *très-bon*, la seconde *h de diphthongue*. Le public, à ce moment, a suivi avec discipline. Ce que l'Académie fera dans le même sens sera toujours ratifié par la pratique universelle.

Les soussignés font appel aux traditions réformatrices de l'Académie pour solliciter d'elle un nouveau perfectionnement. Elle seule peut en formuler la règle et la mesure. Voici des exemples des questions qu'on lui demande de trancher.

1^o Question des suppressions d'accents muets (*ou*, *là*, *gîte*, *qu'il fût*). De là, pour les typographes, l'économie possible de quatre caractères à faire fondre dans chaque corps (*à*, *ù*, *î*, *û*).

2^o Question des suppressions d'autres signes muets (trait d'union dans *peut-être*, *h* dans *rythme*, *l* dans *le fils*, *o* dans *faon*) ; questions du dédoublement (*honneur* par *n* simple, comme *honorer*) et de la substitution d'une lettre à deux (*f* pour le *ph* des mots grecs, comme déjà dans *frénésie*, *fantaisie*, *faisan*). De là, pour qui écrit, une économie possible de temps ; pour qui imprime, une économie possible d'espace et d'argent.

3^o Question de l'uniformité (*dixième* écrit comme *dizaine*, *dix* comme *la vis*, les pluriels *genoux*, *étaux* comme les pluriels *fous*, *landaus*). De là, pour quiconque étudie la langue, une économie possible d'efforts.

Ce qui inspire la présente pétition n'est pas une idée abstraite. Les soussignés, au contraire, croient pouvoir invoquer des intérêts réels.

Ils invoquent d'abord l'intérêt commun des populations dont le français est la langue nationale. Car il n'est point indifférent pour elles que leur idiome soit aisément ou malaisé à apprendre. En retouchant l'orthographe, l'Académie le rendra plus facilement assimilable pour les étrangers, et les peuples qui, avec la France, représentent le génie latin dans l'Europe centrale, verront grandir d'autant leur rôle et leur influence.

Ensuite, ils invoquent l'intérêt individuel des personnes peu lettrées, à qui l'Académie peut faciliter l'accès de la culture. Et tout particulièrement, l'intérêt des enfants. Mille difficultés gratuites peuvent leur être épargnées par une décision de l'Académie, et il dépend d'elle d'alléger d'un lourd fardeau, la population enfantine tout entière et ses maîtres. Ce sont là sans doute des considérations sérieuses. Les soussignés les soumettent respectueusement aux réflexions de l'Académie, et en tirent l'espoir que leur requête sera entendue.

Correspondance jurassienne.

Solidarité du corps enseignant.

Le 12 décembre 1886, les délégués du corps enseignant jurassien étaient réunis à Sonceboz pour discuter les statuts de l'*Association mutuelle des*

instituteurs du Jura bernois. Dans la même séance ces statuts furent adoptés. La fédération des instituteurs jurassiens est une conséquence de la réélection périodique. Elle a pour but d'empêcher un collègue d'en supplanter un autre lors de la nomination sexennale instituée par notre législation cantonale. Elle soutient aussi ceux de ses membres qui, par suite d'intrigues, se trouvent sous la menace d'une non-réélection.

Les statuts dont nous parlons ont dû être mis en pratique au printemps de 1889, dans le district de Courtelary. Les dispositions adoptées par les délégués jurassiens se sont montrées excellentes. Le but de ces lignes est d'indiquer la ligne de conduite à suivre dans des cas analogues par les collègues chargés d'intervenir.

Le 2 avril 1889, le comité du Synode de cercle de Courtelary recevait d'un collègue l'avis que, par 80 contre 50 voix, une assemblée municipale avait décidé de remettre au concours la place occupée par le plaignant. La commission d'école avait proposé la non-réélection sans formuler aucun grief. Le préavis de l'inspecteur des écoles n'avait pas été communiqué à l'assemblée. La commission d'école avait délivré, peu de temps auparavant, un excellent certificat à l'instituteur évincé,

L'opposition provenait des sociétés de jeunes gens et de quelques cercles religieux.

Le comité du synode en possession d'une plainte régulière (art. 7) s'adressa immédiatement à Monsieur l'inspecteur des écoles de l'arrondissement, pour lui demander son avis. Monsieur l'inspecteur reconnaissait que la commission d'école avait des griefs à formuler contre l'instituteur, mais que le renvoi était une mesure trop rigoureuse. Il conseillait au comité de faire des démarches auprès de la commission pour arriver à une nomination provisoire.

Le poste d'instituteur avait été mis une deuxième fois au concours. Un collègue écrivit au président du synode si, sans violer les statuts qu'il avait signés, il pourrait se présenter à la place en question (art. 10.) On lui conseilla de s'abstenir, ce qu'il fit. Six autres candidats se firent inscrire. Le comité du synode décida immédiatement de leur écrire pour les engager à retirer momentanément leur candidature. La lettre du président établissait les faits qui avaient amené une deuxième mise au concours ; elle parlait du père de famille qui avait rempli pendant douze ans des fonctions dans une localité où on projetait de mettre, du jour au lendemain, un instituteur sur le pavé. Cinq des six candidats se retirèrent. Le sixième, mettant en doute la bonne foi du président, informa le synode « qu'il ne pouvait retirer *sa* candidature, malgré le chaleureux engagement de l'association mutuelle. » « J'ai besoin, disait-il, comme mon collègue, de pourvoir à mon existence, d'autant plus encore que je n'ai pas de parents. » A la lettre étaient joints les statuts de l'association mutuelle que le futur maître d'école refusait. Le jeune candidat stable, âgé d'une vingtaine d'années, avait raté son premier examen et c'est à grand peine qu'il avait pu obtenir un brevet aux deuxièmes épreuves qu'il avait subies. Ces circonstances expliquent la tenacité du jeune homme à se cramponner à un poste que les démarches des délégués du district étaient parvenues enfin à assurer, du moins provisoirement, au titulaire précédent.

Deux délégués, en effet, avaient été aux renseignements chez M. le président de la commission d'école (art. 7).

Ils avaient appris que l'éviction de l'instituteur n'était pas méritée,

mais due à certaines circonstances locales que nous ne préciserons pas davantage. Dans une deuxième conférence, les délégués du corps enseignant purent se convaincre que la commission d'école reconnaissait qu'elle avait été trop loin et qu'un accommodement pouvait intervenir. C'est ce qui arriva le même jour. L'instituteur fut nommé définitivement, avec certaines conditions qui ne peuvent entraver sa carrière de maître d'école. Des démarches faites par quelques personnes lui auraient d'ailleurs assuré un poste tout aussi rémunérateur dans une autre localité. L'instituteur dont nous parlons a préféré accepter les propositions qui lui ont été faites, et nous ne doutons nullement que, lorsqu'il quittera le poste qu'il a occupé si longtemps, il n'emporte la juste reconnaissance et la considération qui lui sont dues pour ses longs services.

On voit par là que les instituteurs jurassiens ont eu une excellente idée en organisant leur fédération. Les sentiments de solidarité existent heureusement dans le corps enseignant, mais on comprend que l'esprit de coterie, les partis politiques ou les haines religieuses rendent souvent peu stable la position du maître d'école. Que nous serions heureux si notre nouvelle loi scolaire pouvait amener chez nous, comme dans le canton de Vaud, l'abolition de la réélection périodique du corps enseignant ! Mais nous savons trop bien que ce vœu ne se réalisera peut-être jamais.

H. GOBAT.

BIBLIOGRAPHIE

Abrégé de l'histoire de la Confédération suisse, à l'usage des écoles secondaires,
par Alexandre DAGUET. 10^{me} édition¹ avec la devise : *Dieu et liberté*.

Ce petit livre a été augmenté de quelques pages en ce qui concerne la civilisation du XIX^e siècle, mais a subi du reste peu de modifications. L'auteur a cru devoir agir ainsi dans l'intérêt des écoles. Malheureusement, il s'est glissé des erreurs et des coquilles qui demandent à être corrigées. En voici un certain nombre qu'il signale aux instituteurs :

Errata.

Lisez :

Page 11 : *Salodunem*.

» 29 : c'était une sorte de proscription.

» 72 : auraient.

» 84 : l'empereur d'Allemagne.

» 85 : frappé d'un coup mortel.

» 91 : De 1557 à 1798.

» 101 : Senfl it non Senft.

» 103 : en fonctions.

» id. : On écrit indifféremment landamann ou landaman, avec une seule *n*.

» 152 : Californie.

¹ Chez Delachaux et Niestle, Neuchâtel, 158 pages.

PARTIE PRATIQUE

Questions d'examens. Ecoles normales de Lausanne.

Examens pour l'obtention du brevet de capacité

(Session d'automne).

DICTÉE

ASPIRANTS ET ASPIRANTES.

Qui pourrait décrire les mouvements divers que l'air communique aux végétaux des forêts ? Chaque arbre a son mouvement : le chêne au tronc raide ne courbe que ses branches ; l'élastique sapin, comme une haute pyramide, se balance majestueusement ; le peuplier robuste agite de mille façons son feuillage mobile, et le bouleau laisse flotter le sien dans les airs, comme une longue chevelure. Ils semblent animés de passions : l'un s'incline profondément auprès de son voisin comme devant un supérieur ; l'autre semble vouloir l'embrasser comme un ami ; un autre s'agit en tous sens comme auprès d'un ennemi. Le respect, l'amitié, la colère semblent passer de l'un à l'autre, comme dans le cœur des hommes, et ces passions, tout inconstantes, toutes versatiles, ne sont au fond que le jeu des vents. Quelquefois un vieux chêne élève au milieu d'eux ses longs bras dépouillés de feuilles et immobiles ; comme un vieillard, il ne prend plus part aux agitations, quelles qu'elles soient, qui l'environnent : il a vécu dans un autre siècle. Cependant ces grands corps insensibles font entendre des bruits profonds et mélancoliques : ce ne sont pas des accents distincts ; ce sont des murmures confus, comme ceux d'un peuple qui célèbre une fête par des acclamations. Ces murmures des bois ont pour moi je ne sais quelles délices que je préfère aux plus brillants accords ; mon âme s'y abandonne ; elle se berce avec les feuillages ondoyants des arbres ; elle s'élève avec leurs cimes vers les cieux ; elle se transporte vers les temps qui les ont vus naître, qui les ont vu planter, qui les ont vu grandir et dans ceux qui les verront mourir. Ils étendent dans l'infini mon existence circonscrite et fugitive.

COMPOSITION

ASPIRANTS : *La nécessité mère de l'industrie.*

ASPIRANTES : *Histoire d'un vieux facteur.*

ARITHMÉTIQUE

ASPIRANTS.

Un industriel installe dans ses ateliers des machines qui lui coûtent 23 200 fr. et qui, à commencer un an après leur installation, nécessiteront une dépense de fr. 270,30 par an. De quelle somme doit-il charger chaque année les frais de fabrication pour l'amortissement de ces machines et leur entretien, en supposant qu'elles soient usées au bout de 25 ans et que le taux de l'intérêt soit à $5 \frac{1}{2} \%$?

ASPIRANTES.

Une lingère achète 7 pièces de toile mesurant chacune m. $34 \frac{2}{7}$ à fr. 1,50 le mètre. En plongeant cette toile dans l'eau, sa longueur diminue

de $\frac{1}{30}$. Après le rétrécissement, elle en fait des chemises pour chacune desquelles elle emploie m. $3 \frac{2}{9}$ de cette toile rétrécie. Elle évalue à fr. 3,75 la façon et les fournitures pour chaque chemise. En revendant chaque chemise fr. 10,50, on demande le gain % sur le prix de revient?

GÉOMÉTRIE

Un vase cylindrique a m. 0,22 de profondeur. Il contient pour 1200 fr. de mercure. On demande de calculer le rayon de ce vase, sachant que la densité du mercure est de 13,6 et que le kilogramme de ce métal vaut fr. 14,20.

COMPTABILITÉ

ASPIRANTS.

Compte-courant à dresser par la méthode indirecte.

Le compte de M. Doret à la Banque cantonale vaudoise soldait au 30 juin 1888 par fr. 1218,60 au débit du premier. Le 25 juillet, Doret verse 2500 fr. ; le 9 août il prélève 840 fr. ; le 15 septembre, il remet au crédit de son compte un effet de 1960 fr. sur Paris, valeur à 4 mois. Le 13 octobre, il prend à son débit un effet de 147 \$ sur Londres, au change de fr. 25,20, valeur à 3 mois ; le 8 novembre, il fait un versement de 1540 fr. ; le 15 novembre, il prend à son débit un effet de 865 fr. sur Genève, valeur à 2 mois ; enfin, le 11 décembre, il prélève 210 fr. — La Banque prend une commission de $\frac{1}{4} \%$ sur le crédit. L'intérêt est réciproque et à 3 % l'an, année commerciale. — Quelle est la position de Doret au 31 octobre 1888?

ASPIRANTES.

M. Pache, propriétaire, vous prie de lui établir son compte avec son fermier Rochat, du 1^{er} avril 1888 au 31 mars 1889, d'après les données suivantes :

Mon domaine contient ha 14,60 loués fr. 1,20 l'are. Je reçois chaque jour lit. $2 \frac{1}{2}$ de lait à fr. 0,18 le litre. Le 28 avril 1888, Rochat me vend 74 kg. d'avoine à fr. 0,23 le kg., et 84 kg. de froment à fr. 0,32 le kg. Pendant le mois d'août, il m'a fait $2 \frac{1}{2}$ journées à fr. 1,80 la journée. Le 30 mai, reçu 15 dal. de pommes de terre à fr. 0,75 le dal. Pendant le mois de juin, il m'a fait 7 journées à fr. 1,90 la journée. Le 8 juillet, je lui ai livré 275 l. de vin à fr. 0,45 le litre. Le 25 juillet, il donne un acompte de 350 fr. Le 25 septembre il m'a fourni 112 kg. de froment à fr. 0,32 le kg. Pendant le mois d'octobre, il m'a fait 15 journées à fr. 1,90 la journée. Le 15 novembre, il me remet le $\frac{1}{4}$ de la viande d'un porc pesant 160 kg. à fr. 1,25 le kg. Le 30 novembre, il me livre un acompte de 210 fr. Le 8 décembre, il me vend un char de paille pesant q. 7,59 à fr. 5,80 le q. Le 15 février 1889, il me livre un char de foin de q. 7,25 à fr. 8,40 le q. En mars, il me fait 5 $\frac{1}{4}$ journées à fr. 1,80 la journée. Enfin, le dit fermier me doit l'intérêt pour un an d'une cédule de 1260 fr. à $4 \frac{3}{4} \%$.

Degré supérieur.

Comptabilité d'un agriculteur pendant une année (suite).

Mars 1, Veulet a relevé les fers d'un cheval et remis 3 mouchettes. — Le même jour, remis au même 2 stères de bois mélangé à 8 fr. le stère ; il m'a vendu une hache neuve de kg. 2,8 à fr. 2,80 le kg., et il lui est dû fr. 3,50 pour en avoir acieré et chargé une autre. — Le 4, remis 10 fr. à chacun des domestiques. — Le 8, touché l'argent du lait, lit. 1375,8. — Le 10, conduit au marché 398 kg. de froment à 21 fr. les 100 kg. — Le 15 vendu un bœuf gras 650 fr. La bonne-main au domestique, 2 fr., est payée par le boucher ; remis à sa femme pour dépenses de ménage 30 fr. et à la servante 10 fr., à compte sur son salaire. — Le 20, acheté 125 lit., vin blanc nouveau de La Côte, à fr. 0,51 le litre. — Le 22, acheté une paire de jeunes bœufs 620 fr. — Le 25, vendu un veau 40 fr. — Le 30, payé la cotisation pour l'année à la société vaudoise de Secours mutuels (un franc par mois). — Le 31, payé une note portant : *a*/ 3 m. drap nouveauté à 12 fr. ; *b*/ m. 2,20 dit à fr. 4,10 pour Jules (le fils) ; *c*/ m. 3,50 indienne à fr. 0,90 ; *d*/ 5 m. cretonne à fr. 1,30 ; *e*/ m. 1,5 toile noire à 2 fr. ; *f*/ 10 écheveaux coton à fr. 0,35 et 20 dits à fr. 0,45 ; *g*/ 6 m. triège à fr. 3,50. — Pendant ce mois, Pache et Favre ont fait chacun 2 journées et Dupuis 3, à fr. 1,50. — Dépenses diverses du mois fr. 17,50. — Avril 2, vendu une vache pour fr. 390. — Le 4, payé quote-part du solde passif de la Société d'assurance du bétail par fr. 32,91 et dite de la Société de fromagerie par fr. 12,35. — Le 5, payé au tailleur Troplong ses journées : il a été occupé pendant 3 jours avec 2 ouvriers ; il compte les journées à 2 fr. — Le 7, payé la tailleuse Economie pour $4\frac{1}{2}$ journées à fr. 1,40. — Le même jour, encaissé l'argent du lait, le carnet indique lit. 1402,4. — Du 8 au 11 inclusivement, occupé le sellier avec un ouvrier à fr. 2,50 par journée. Payé au même, sa note de fournitures, par fr. 12,50. — Le 12, remis pour les incendiés de Malens 10 fr. — Le 13, Veulet a ferré à neuf 6 pieds et relevé les deux autres fers. Il lui est dû, en outre, 2 ressujages de soc de charrue à fr. 0,65 l'un et un acierage de dit à fr. 3,50. — Le 15, acheté à Romont 4 porcs, à raison de 90 fr. la paire.

(A suivre).

J. F. M.

ENSEIGNEMENT DES SCIENCES

L'enseignement scientifique à l'école primaire.¹

Bien que l'enseignement scientifique dans les écoles primaires soit à l'ordre du jour, il n'est pas nouveau dans nos programmes. Tous les pédagogues, dans leurs projets, en ont parlé. Fénelon l'admet même pour les filles, Rousseau en parle longuement et en marque le véritable caractère. La Chalotais, de son côté, dit que les sciences sont nécessaires à l'homme, et il expose un programme encore acceptable aujourd'hui.

Dans les programmes de l'an I, une place est faite à l'enseignement

¹ Extrait d'une conférence faite à l'Association française pour l'avancement des sciences, par M. Félix Hément.

scientifique ainsi qu'aux exercices du corps et aux jeux. Mais il y a loin des programmes à l'application. Si dans les grandes villes cet enseignement est à peu près organisé, sinon bien interprété, on ne saurait dire qu'il existe dans toute la France.

Lorsqu'il en fut de nouveau question, il y a quelques années, il y eut un moment d'inquiétude, presque d'affolement, dans le corps enseignant. Personne n'était préparé à cet enseignement. Les maîtres, ou manquaient de connaissances précises, ou ne savaient quelles méthodes suivre, quelles limites s'imposer. L'apaisement s'est produit, des instructions, une direction ont été données, des ouvrages ont été publiés, des conférences ont été faites, et grâce au zèle de nos maîtres, un premier progrès a été accompli ; or un premier progrès est la source de tous les autres. Espérons.

Nous voulons dire, dans le peu de temps qui nous est accordé, comment nous concevons cet enseignement lorsqu'il est donné aux écoliers de l'école primaire. En substance, il doit être concret, pratique et à l'état d'initiation.

Concret, c'est-à-dire qu'il doit porter sur des faits et non sur des abstractions. S'il s'agit de mesurer, de calculer, on opère sur les choses, on résout des problèmes relatifs aux choses, etc.

Pratique, non pas exclusivement, car il est inadmissible qu'un enseignement ne renferme pas une partie théorique. Seulement, nous réduisons cette dernière à l'indispensable.

Enfin, ce doit être une *initiation* à l'enseignement scientifique : il ne doit s'y trouver rien qui ait un caractère technique, savant, austère. C'est la *leçon de choses* avec ses *pourquoi*, ses *parce que*, ses *comment* ? sous la forme de causerie accessible, de science vulgarisée mise à la portée d'un enfant.

Pour mettre de l'ordre dans notre entretien plutôt que pour satisfaire à des nécessités de logique d'enseignement, occupons-nous successivement de l'enseignement des mathématiques et de celui des sciences physiques et naturelles ; à l'école primaire, ces distinctions ne nous paraissent pas nécessaires, et toutes les notions peuvent être menées de front.

Les mathématiques comprennent ici l'arithmétique, la géométrie et l'usage des notations algébriques.

Il fut un temps où la première leçon d'arithmétique commençait par ces mots : *On appelle quantité tout ce qui est susceptible d'augmentation et de diminution*. Le reste à l'avenant. L'enfant répétait sans comprendre et se débilitait intellectuellement par des efforts excessifs. Aujourd'hui, on lui donne à compter ses doigts ou des objets pour l'initier à la notion du nombre. Je suis d'avis qu'on lui mette tout de suite le mètre à la main ou toute autre mesure simple, qu'on lui enseigne à s'en servir, et que les nombres qu'il apprendra à nommer et à écrire représentent les dimensions, le volume ou le poids d'un corps, en un mot quelque chose de réel. S'il s'agit de la longueur d'un objet, on associera le dessin à l'écriture du nombre ; il tracera une ligne qui sera la représentation figurée de ce qu'il aura mesuré.

N'oublions pas que l'enfant nous arrive à l'école déjà pourvu d'un grand nombre de notions qu'il a puisées dans la vie de chaque jour. N'est-il pas souvent le petit commissionnaire de la maison ? N'a-t-il pas acheté chez les fournisseurs les petites provisions du ménage, et n'est-il pas déjà familiarisé avec une partie au moins des mesures ? Il connaît les mesures, les poids, les monnaies, le mètre et ses subdivisions, etc. Il est donc tout préparé à recevoir notre enseignement ; il ne sera pas trop embarrassé s'il doit dessiner un objet simple, en mesurer les dimensions ; il y arrivera ra-

pidement ; enfin, il apprendra à écrire les nombres, qui devront être, d'ailleurs, très simples au début.

Dessiner, définir, mesurer, écrire les nombres, telle est la succession des opérations. On y ajoutera ensuite le calcul. Nous ne faisons qu'indiquer succinctement les choses.

Les problèmes doivent être empruntés aux usages de la vie. Les données en seront vraies ; ils comporteront des notions et des renseignements utiles, et, de même que la leçon de lecture, ils pourront être, ils devront être, l'occasion d'un enseignement. Les énoncés seront toujours clairs et simples ; on évitera avec soin ces problèmes où le difficile est bien plus de saisir l'énoncé que de trouver la solution.

Lorsqu'il y a avantage à se servir de notations algébriques, il ne faut pas hésiter à le faire. L'algèbre, à l'école primaire, doit être réduite à une sorte d'arithmétique sténographique ; c'est un procédé plus simple pour exposer et pour écrire. Au lieu de dire *le nombre cherché*, on dit x , et c'est plus simple et plus commode, comme le signe $+$ est plus commode pour l'écriture et plus clair pour indiquer les opérations que le mot *plus*. On n'est pas un algébriste parce qu'on écrit une équation numérique du premier degré. On se débarrasse ainsi de beaucoup de phrases non moins encombrantes dans la résolution des questions que des broussailles sur un chemin que l'on parcourt.

Il faut réduire le plus possible les opérations exécutées en vue du seul mécanisme, comme ces gammes que l'on fait faire sur le piano pour donner de l'agilité et de la souplesse à la main. Sans doute, les enfants doivent être exercés à calculer rapidement, mais on peut les exercer sur des opérations qui aient un but utile.

Enfin, disons en passant qu'il ne faut pas donner à exécuter des opérations sur des nombres considérables. Ce sont là des exercices fastidieux inventés par des maîtres qui veulent se soustraire aux exigences de leur profession et qui sont oublieux ou mal conscients de leurs devoirs.

On a dit avec raison que les sciences laissent sur l'esprit une empreinte particulière et caractéristique, qu'à cet égard les mathématiques ne produisent pas sur le cerveau la même impression que les sciences naturelles. Encore n'est-ce qu'au bout d'un certain temps, à la longue et progressivement. L'enfant ne grandit pas d'une manière visible en quelques jours, et ni sa raison, ni son intelligence ne sauraient grandir subitement. Lui demander de comprendre des abstractions ou des idées générales, c'est comme si on exigeait de lui qu'il atteignit d'un coup à la taille d'un homme.

Ne cherchez pas à hâter la maturité de l'enfant. Seuls, des exercices appropriés, mesurés, réglés, fortifient l'esprit comme le corps. Il en est du cerveau comme des muscles que l'on exténué par des efforts excessifs. C'est là un surmenage des plus graves. Et qu'on ne dise pas : l'enfant apprendra d'abord par cœur, la lumière se fera plus tard ; il vaut mieux attendre que le moment soit venu où la lumière peut se faire. On ne gagne rien à surchauffer ainsi l'intelligence, tandis qu'on y peut perdre beaucoup. Néanmoins il est vrai que les exercices mathématiques habituent l'enfant à l'ordre, à la netteté, à la précision, à la suite des idées, en attendant que, plus tard, l'étude des mathématiques, poussée plus avant, lui donne de la rectitude et de la logique dans l'esprit. (A suivre.)